



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr
sud.interieur@gmail.com

1^{er} SEPTEMBRE 2017

TRACT NATIONAL



www.solidaires.org

LE 12 SEPTEMBRE : TELLEMENT DE RAISONS DE SE MOBILISER

Naturellement parce que la démolition annoncée de ce qui reste du Code du travail (voir au verso) serait une catastrophe pour les salarié(s) du privé. Car c'est bien de cela dont il s'agit, la mine réjouie de l'ensemble des organisations patronales à l'annonce des ordonnances sur le sujet en étant la plus parfaite illustration. Et que si cette [très] amère potion passait, nul doute qu'elle aurait des répercussions sur la fonction publique.

Organisations patronales à qui le gouvernement a fait un autre magnifique cadeau : la diminution de l'impôt sur les sociétés, **sans aucune contrepartie** en termes d'embauches. Son coût : **11 milliards d'euros d'ici 2022 !**

LA FONCTION PUBLIQUE AUSSI DANS LE VISEUR

Mais d'ores et déjà aussi, parce que les président et gouvernement n'ont pas ménagé la fonction publique depuis leur arrivée :

- **120 000 suppressions d'emplois** (50 000 dans le versant État et 70 000 dans le versant territorial), **60 milliards de baisse des dépenses publiques** : avec une fonction publique déjà exsangue avec des agents régulièrement épuisés physiquement et/ou moralement, ces nouvelles coupes ne pourront qu'avoir des conséquences désastreuses sur les services publics, qui sont pourtant un instrument majeur de lutte contre les inégalités ;

- **augmentation** continue des personnels non titulaires - contractuels de courte durée, vacataires, service civique, apprentis - au détriment d'emplois statutaires ;

- **nouveau gel** du point d'indice ;

- **report** de l'application des déjà dérisoires revalorisations indiciaires du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) ;

- **rétablissement** du jour de carence ;

- **augmentation** de la CSG pour compenser une baisse des cotisations sociales chômage et maladie **que les fonctionnaires ne paient pas**, ce qui signifie **une diminution de leur rémunération** si elle n'est pas compensée (aucune mesure concrète n'est annoncée à ce jour).

CASSER LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE : C'EST L'OBJECTIF DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Ce statut **garantit** aux agents des trois versants, État, Hospitalière, Territoriale, des droits **collectifs** identiques en matière de rémunération, carrière, congés, maladie, formation etc...Ainsi, lorsque la valeur du point d'indice et/ou les grilles indiciaires évoluent, **tous** les agents titulaires et non-titulaire en bénéficient, etc...

Dans son discours fait au Sénat le 18 juillet lors de la conférence des territoires, Emmanuel MACRON a pourtant très clairement indiqué qu'il voulait en finir avec ces règles communes.

D'abord en expliquant qu'il fallait renforcer « la **déconcentration** et que nous donnions aux représentants **locaux** de l'État **plus de marges de manoeuvre**, notamment en matière **budgétaire** et de **ressources humaines** », puis en poursuivant qu'« Il n'**é[ta]it pas normal**, lorsqu'on **cherche à augmenter** par exemple le point de la fonction publique hospitalière, **que toutes les fonctions publiques soient entraînées dans le même mouvement**. Nous **devons** avoir une gestion **différenciée** des fonctions publiques, parce que leur réalité est **différente**, parce que les contraintes de gestion qu'on fait ensuite peser de manière mécanique sur les collectivités locales sont **peu soutenables** » (1).

Si le président de la République arrivait à ses fins, la suite serait la disparition du statut de la fonction publique avec recrutement des agents sous statut de droit...privé dont nous savons que la protection est particulièrement menacée. **Vous avez dit danger ?**

LE 12 SEPTEMBRE : SALARIÉ(E)S DU PRIVÉ, DU PUBLIC, TOU-TE-S EN GRÈVE, DANS LES MANIFESTATIONS POUR FAIRE ÉCHOUER LES FUNESTES PROJETS DU TRIO PRÉSIDENT/GOUVERNEMENT/MEDEF DE DESTRUCTION DES DROITS SOCIAUX

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE, REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

Pour nous suivre :

Notre site : www.sud.interieur.gouv.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/sudinterieur>

(1) Consultable ici : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-emmanuel-macron-au-senat-lors-de-la-conference-des-territoires/>

Code du travail : mort sur ordonnances

Pas de bonne surprise pour l'Union syndicale Solidaires dans ce que vient de présenter le gouvernement, qui tout en vantant le dialogue social n'a pris la peine ni de consulter notre organisation ni même de lui faire parvenir les textes. Nous prendrons le temps de décortiquer en détail ceux-ci mais voici déjà quelques exemples de ce qui nous attend si nous ne nous mobilisons pas :

La facilitation des licenciements collectifs et individuels constitue un gros morceau de la nouvelle loi :

- Les ruptures conventionnelles collectives deviennent possibles. On sait que les ruptures individuelles étaient déjà massivement utilisées pour des licenciements déguisés (plus de deux millions à ce jour), maintenant il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départs soi disant « volontaires » par accord d'entreprise sans passer par les obligations du Plan de sauvegarde de l'emploi.
- De plus on revient au niveau national (et non plus mondial) pour l'appréciation des difficultés des entreprises qui veulent recourir aux licenciements économiques.

La remise en cause de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire de la protection collective de tous-tes les salariées continue :

- Les entreprises pourront négocier, sur le temps de travail (c'était déjà possible), désormais ce sera aussi sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités. C'est le dumping social généralisé !
- Les branches pourront décider de modifier les règles du CDD (alors que précédemment c'était la loi qui les régissait) et recourir au contrat de chantier ou de projet, ce qui viendra renforcer la précarité des emplois et met en réalité fin au CDI.

Pour les salarié-es des petites entreprises :

C'est la remise en cause de la représentation syndicale des salarié-es dans l'entreprise et la possibilité pour le patron d'organiser tout seul ses propres « référendums »... le seuil sera de 50 salarié-es (avec un délégué du personnel non mandaté et progressivement sans aucun syndicat dans les entreprises de moins de 20 salarié-es). L'organisation de ces « référendums » renverra en réalité au plébiscite des décisions patronales dans les entreprises sur fond de pressions et de chantage à l'emploi...

Au delà, ce qui était annoncé est confirmé : fusion des instances de représentation du personnel et disparition des CHSCT, barème impératif aux prud'hommes, mise en place des plafonds pour protéger les patrons et délai de recours au contentieux ramené à un an (auparavant de 2 ans), limitation drastique des maigres droits liés à la pénibilité.

Et cerise sur le gâteau de Pierre Gattaz, les patrons pourront se reconvertir en inspecteurs du travail...

Pour Solidaires, les syndicats qui donnent l'aval à de telles politiques prennent de lourdes responsabilités, celles d'accompagner la dégradation de la situation de celles et ceux qui travaillent ou vont travailler. Au nom de quoi ? De la « défense de l'emploi » ? On connaît les effets des mesures précédentes qui n'ont conduit qu'à plus de chômage et de précarités. Bientôt de moins en moins de personnes seront protégées par les mêmes garanties collectives. Si nous ne les arrêtons pas, où s'arrêteront-ils ?

Nous voulons les arrêter dans nos entreprises, nos services, dans les administrations qui risquent d'être demain touchées par des mesures identiques, dans les communes, les départements. Nous participerons et impulserons les réunions intersyndicales avec toutes les organisations et les équipes syndicales qui le souhaitent et avec l'ensemble du mouvement social.

**Le 12 septembre, tous et toutes dans la grève
et dans la rue... pour engager le combat dans la durée**

**144 Bd de la
Villette
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

